Image not found or type unknown

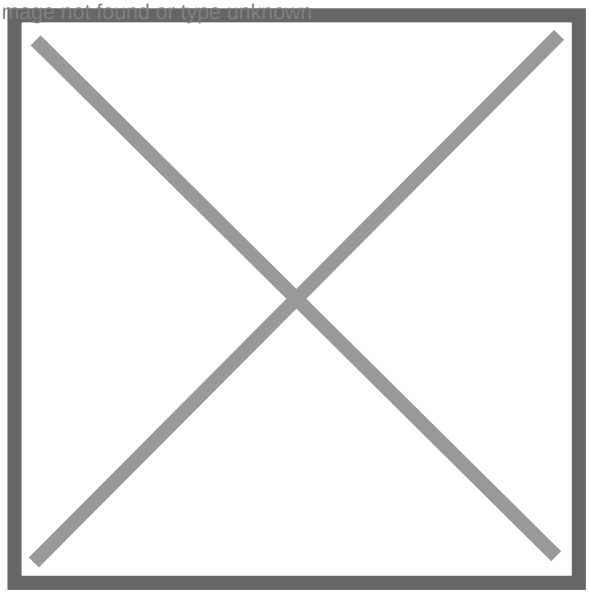

Apporteur d 'affaires entre particulier

Par **Bernard**, le **28/10/2009** à **11:56**

Bonjour,

Je souhaite m'installer comme auto entrepreneur dans le domaine de l'automobile.

Mon activité sera d 'être en relation avec un particulier qui vend un véhicule et de le mettre en contact avec un autre particulier qui lui recherche CE DIT véhicule.

A travers les contacts que j'aurai , je proposerai sous forme de bon de visite (comme l'immobilier) au futur acquéreur pour qu'il puisse aller le véhicule du vendeur avec qui j'aurai déjà traité un contrat d 'apporteur d 'affaire.

Questions :

1 / Ai je le droit de prendre ce statut pour amener UNE affaire entre particulier ?

2 / Le bon de visite peut il être une preuve ?

Merci d 'avance

Cordialement

B . LEGROS

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés